

G5/43

Note explicative sur la fiche de données de sécurité du gaz naturel provenant du réseau de distribution

Version de septembre 2026

Table des matières

1. Contexte	3
2. Types de gaz naturel et odorisant	4
3. Feuilles d'information de sécurité existantes	4
4. Concentration d'odorisant dans le système de canalisations	4
5. Recommandation de sécurité	4
5.1. Gaz naturel	4
5.2. Odorisants	4
5.3. Injection de biométhane.....	5
5.4. Combinaison de gaz naturel-odorisant.....	5
6. Annexes	5
6.1 Fiche de données de sécurité de gaz naturel (comprimé)	5
6.2 Fiche de données de sécurité THT	5
6.3 Fiche de données de sécurité Scentinel E.....	5

1. Contexte

La fiche de données de sécurité (ou fiche SDS) du gaz naturel en phase gazeuse, comprimé fortement ou non, a été établie par Fluxys et mise à la disposition de tous les utilisateurs du réseau raccordés au réseau de transport de Fluxys, et par conséquent également aux gestionnaires de réseaux de distribution dans leur rôle de transitaire de gaz naturel.

Les gestionnaires de réseaux de distribution sont obligés d'odoriser le gaz naturel et pour cette raison ajoutent un produit qui donne une odeur spécifique et reconnaissable au gaz.

En Wallonie et à Bruxelles, ces obligations sont reprises dans le « Code de sécurité des installations de distribution de gaz déterminant les mesures de sécurité à prendre lors de l'établissement et dans l'exploitation des installations de distribution de gaz par canalisations ainsi que celles à respecter par les tiers en cas d'exécution de travaux à proximité » de Synergrid.

En Flandre, l'Arrêté du Gouvernement flamand du 29/05/2026 (publié dans le MB le 16/07/2026) réglant les mesures de sécurité à prendre lors de la conception et de l'exploitation d'installations de distribution de gaz naturel ainsi que lors de travaux effectués à proximité de ces installations (en application de l'article 4.1.11/8 du décret sur l'énergie du 8 mai 2009) s'applique.

L'injection de biométhane dans les réseaux belges de gaz naturel est admise à condition que le gaz injecté réponde aux exigences de la recommandation Synergrid G8/01. Le producteur doit à cet effet également établir une fiche SDS.

Le fait d'ajouter un odorisant au gaz naturel ou d'injecter du biométhane n'a pas d'influence sur les caractéristiques essentielles de sécurité du gaz naturel. Les symboles de danger sur la fiche SDS du gaz naturel sont les mêmes sans ou avec odorisant.

Le gestionnaire de réseau (GRD) peut par conséquent utiliser les fiches SDS des fournisseurs de ces produits (Fluxys, fournisseurs d'odorisant et producteurs de biométhane).

La note ci-présente explique les différentes fiches SDS dans le contexte de la distribution de gaz naturel.

2. Types de gaz naturel et odorisant

En Belgique, les produits suivants sont utilisés comme odorisants :

- Tetrahydrothiophène (THT)
- Scentinel E, un mélange commercial de 76% tertiair-butyl mercaptan (TBM), 16% iso-propyl mercaptan et 8% normal-propyl mercaptan.

3. Feuilles d'information de sécurité existantes

Fluxys a établi une fiche de données de sécurité pour les fournisseurs de gaz valable pour le gaz naturel ; les gestionnaires de réseau se basent sur ces feuilles pour établir les instructions de sécurité pour une utilisation par leurs collaborateurs et leurs clients.

La feuille d'information de sécurité pour le gaz naturel est annexée à la présente note.

4. Concentration d'odorisant dans le système de canalisations

En application des Codes de sécurité des installations de distribution de gaz et des exigences des Dispositions techniques spécifiques (DTS), voici la liste des odorisants autorisés accompagnée de la valeur cible pour le réglage de la pompe (en $\text{mg}/\text{m}^3\text{n}$) :

- T.H.T. (tetrahydrothiophène) – $20 \text{ mg}/\text{m}^3\text{n}$
- T.B.M. (t-butyl mercaptan, commercialisé sous l'appellation Scentinel E, qui est un mélange commercial comprenant 76 % de t-butyl mercaptan, 16 % de isopropyl mercaptan et 8 % de n-propyl mercaptan) - $6 \text{ mg}/\text{m}^3\text{n}$

5. Recommandation de sécurité

5.1. Gaz naturel

Les caractéristiques du gaz naturel sont reprises sur la fiche de données de sécurité (en annexe).

5.2. Odorisants

Les caractéristiques des odorisants utilisés sont reprises sur les fiches de données de sécurité respectives (en annexe).

Dans les canalisations du réseau de gaz, la quantité d'odorisant est très limitée et ne s'enflammera donc jamais spontanément dans un environnement 100% gaz naturel.

Sous des conditions normales, les quantités injectées ne posent aucun danger pour le public ni pour les techniciens qui effectuent des travaux sur les canalisations.

À la suite d'une exposition à une odeur de gaz, des plaintes de nausées et de maux de tête peuvent néanmoins subvenir. Celles-ci sont dues au manque d'oxygène dans l'air. L'oxygène est en effet supplanté par le gaz naturel. Il s'agit donc de plaintes psychosomatiques dues au stress provoqué par l'odeur alarmante.

5.3. Injection de biométhane

Dans le cas d'injection de biométhane, la fiche de données de sécurité (SDS) du biométhane ou une attestation équivalente sera mise à disposition par le producteur.

5.4. Combinaison de gaz naturel-odorisant

Étant donné que le mélange gaz naturel-odorisant ne contient qu'une fraction d'odorisant, il aura essentiellement les caractéristiques de gaz naturel et/ou du biométhane.

Des effets multiplicateurs relatifs à l'inflammabilité ou dangers d'inhalation en mélangeant le gaz naturel avec l'odorisant n'ont été constatés.

6. Annexes

6.1 Fiche de données de sécurité de gaz naturel (comprimé)

[CG5_N615F_202500902_Fluxys - Fiche SDS gaz naturel.pdf](#)

6.2 Fiche de données de sécurité THT

[THT](#)

6.3 Fiche de données de sécurité Scentinel E

[Scentinel E](#)